

Dossier suivi par :  
Direction Vie Associative et Culturelle, Festivités  
Direction des Sports

Tél. : 01 30 86 89 85 / 82  
Courriel : [esc@carrieres-sur-seine.fr](mailto:esc@carrieres-sur-seine.fr)

## À l'attention des Présidentes et Présidents d'associations

Le mercredi 8 décembre 2021

### **Objet :** Demande de subvention 2022

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

Le budget primitif communal pour l'année 2022 sera soumis au vote du Conseil municipal le **lundi 4 avril 2022**.

Comme tous les ans, ce budget primitif intégrera l'attribution des subventions aux associations carrillonnnes.

Les associations partenaires majeures de la vie locale peuvent comme tous les ans solliciter une aide de la commune pour mener à bien leurs projets et/ou obtenir un soutien financier à leur fonctionnement.

La crise sanitaire survenue en 2020, qui s'est poursuivie en 2021, est malheureusement toujours d'actualité.

Aussi, nous vous invitons à nous indiquer les éventuels projets non réalisés, notamment les projets pour lesquels vous auriez perçu une subvention en 2020 et/ou 2021.

Nous comptons sur vous pour remplir avec le plus grand soin l'ensemble des rubriques de votre dossier en produisant l'ensemble des pièces indispensables à l'étude de vos besoins.

Vous aurez la possibilité de télécharger un dossier de demande de subvention sur le site Internet de la Ville [www.carrieres-sur-seine.fr](http://www.carrieres-sur-seine.fr) ou de le retirer à l'accueil de la mairie à compter **du vendredi 10 décembre 2021**. Votre dossier, dûment complété, sera à déposer ou adresser à la mairie **au plus tard le lundi 10 janvier 2022**.

Plusieurs critères seront pris en compte pour l'instruction de votre demande tels que :

- les avantages en nature dont bénéficie votre association (mises à disposition d'équipements, mobilisation des services municipaux, etc.),
- le(s) projet(s) associatif(s) en lien avec la Ville au profit de l'ensemble des Carrillons et les projets au profit des adhérents,
- le nombre d'adhérents carrillons que compte votre association,
- la situation financière de votre association (niveau de trésorerie et dépenses prévisionnelles).

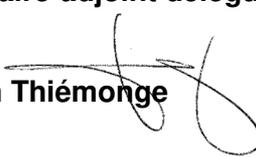
Nous vous prions d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de notre considération distinguée.

Le Maire,

  
Arnaud de Bourrousse



Le Maire-adjoint délégué aux Finances,

  
Alain Thiémonge